



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

Avis Public Règlement numéro 370-15-02

**A TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES, IL EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ
PAR LE SOUSSIGNÉ:**

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal, avis vous est donné que le règlement 370-15-02 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 370-02 de façon à ajouter des normes pour la mise en place de constructions, bâtiments et ouvrages dans les zones à risque de mouvement de terrain a été adopté lors de l'assemblée du 23 mai 2015 et mis en vigueur le 16 octobre 2015.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 349, chemin Val-des-Lacs. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouvertures de l'hôtel de ville.

Donné à Val-des-Lacs, le 10 novembre 2015.

Me Sylvain Michaudville
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 10 novembre 2015 entre 9 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 10 novembre 2015.

Me Sylvain Michaudville
Secrétaire-trésorier